

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ASSELINE, DE SMET, LETOURNEUR, RAINE, SANNIER, VIDEAU,
YVERT.
Mrs : BALU, BOUFFARD, DURVILLE, DUTHILLEUL, GUIOC, LEMARIÉ,
LESUEUR, RICHEL, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:

Mme	ANDRES	(pouvoir à X. RICHEL)
Mme	DORÉ	(pouvoir à J. GUIOC)
Mme	DURAND	(pouvoir à M. VIDEAU)
Mme	FERY	(pouvoir à Y. LETOURNEUR)
Mme	HOCHET	(pouvoir à B. RAINE)
Mme	MUSET-TARDIF	(pouvoir à M. ASSELINE)
Mr	COLOMBE	(pouvoir à J.M LESUEUR)
Mr	DEGUSSEAU	(pouvoir à O. SAINT-MARTIN)
Mr	FOUCAULT	(pouvoir à M. DURVILLE)
Mr	HENGBART	(pouvoir à A. SANNIER)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Alexandra SANNIER est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 02/07/2018

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A- Modification des statuts du SMICO :

Olivier SAINT-MARTIN rappelle que la commune de Bretteville sur Odon est membre du Syndicat Mixte pour l'informatisation des Collectivités, SMICO, (*en charge de la maintenance des logiciels de la Mairie*). Le Comité Syndical s'est réuni et a donné son accord pour les adhésions des Communes de Lougé sur Maire, St Hilaire du Harcouet (*commune nouvelle*), Ecouché les Vallées, Passais Villages, Sap en Auge, Juvigny Val d'Andaine, Valorbiquet, Ecouves, Putanges le Lac et le syndicat mixte de restauration des rivières de la haute rouvre (régularisation de 2016), Bretteville le Rabet (*réunion du 27 janvier 2018*) et Périers sur le Dan et Verson (*réunion du 19 juin 2018*). Ainsi que pour le retrait des Communes de La Baroche sous Lucé, Randonnai, Sept Forges, Ecouché, Radon, Appenai sous Belleme, Juvigny sous Andaines, Passais la conception, le Sap, St Hilaire du Harcouet, St Cyr du Roncerai, CDC des courbes de l'Orne, Chênedouit, la Fresnaye au sauvage, Sainte Croix sur Orne, Putanges Pont Ecrepin (régularisation de 2016), Antoigny, Ciral, Fel, Chambois, Campandre-Valcongrain, Omméel, Urou et Crennes, la Cochère, du syndicat des eaux de la Laize, du SIAEP de la Vallée de Laizon, du SIAEP de Soligny la Trappe (*réunion du 27 janvier 2018*) et Barou en Auge (*réunion du 19 juin 2018*).

Comme chaque année et en application des articles L.5211-18 et L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur les adhésions et les retraits sollicités.

Adopté à l'unanimité.

B- Adhésion au programme « actes » de la Préfecture :

Patrick LECAPLAIN indique que les actes soumis au contrôle de légalité (*délibérations, arrêtés...*) sont actuellement transmis par voie postale. Afin de simplifier les démarches (*décalai de transmission, économie des coûts...*), la Préfecture a mis en place un programme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, finalisé par la signature d'une convention entre la commune et la Préfecture, qui fonctionne avec le tiers de télétransmission "DOCAPOST-FAST" (*filiale de la Caisse des Dépôts et de Consignations*).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au programme ACTES et autoriser le maire à signer la convention avec la Préfecture.

Adopté à l'unanimité.

C- Mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données :

Olivier SAINT-MARTIN précise qu'il est nécessaire de mettre en place le Règlement Général sur la Protection des Données (*RGPD*), le Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (*SMICO*) propose une adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », le règlement européen 2016/679 est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel. Le non-respect des nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées, le SMICO a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et propose la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le SMICO, ses protocoles annexes et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, de désigner le SMICO, Délégué à la Protection des Données de la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

A- Notification du rapport d'évaluation de la CLECT :

Patrick LECAPLAIN informe que le 26 juin 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (*CLECT*) Caen la mer a décidé des montants des charges et des produits transférés concernant le plan local d'urbanisme, les amendes de police, la taxe de séjour et les redevances pour occupation du domaine public. Pour Bretteville sur Odon, à compter de 2018, le montant des charges transférées est de 6 246 € pour le PLU, et le montant des produits transférés est de 3 930 € pour les amendes de police et 26 456 € pour la taxe de séjour, ce qui réduira, au final, le montant de l'attribution de compensation due à Caen la mer de 24 140 €.

Patrick LECAPLAIN précise à Serge BOUFFARD que les subventions, utilisables uniquement pour l'aménagement des voiries, versées auparavant par le Conseil Général, émanant des amendes de police, seront désormais attribuées à Caen la Mer, qui a repris la compétence voirie.

Il indique à Jacky GUIOC que les sommes votées aujourd'hui sont figées, c'est le principe de la CLECT.

François DEGUSSEAU, absent ce jour, a souhaité indiquer, par le biais d'un message écrit, que « les décisions administratives et financières de la CLECT de Caen la mer sont bien et utiles mais c'est aussi technocratique. Il serait plus utile, pour les Brettevillais, de montrer concrètement leur intérêt d'être dans Caen La Mer en indiquant ce que l'on fera de cette compétence sur notre territoire, en parlant des projets dans les cartons (*transports, urbanisme, voiries, assainissement, tourisme par un fonds de concours de 100 K€, ...*), par une présentation des services CLM aux commissions : des projets, d'éventuelles difficultés, des calendriers prévisionnels, ...pour que l'on sache en tant qu'élus où on en est, par la présentation de son Président au public sur des secteurs pouvant comprendre plusieurs communes permettant de présenter la politique générale des actions qu'il mène. Si ce n'est pas fait, et que le sentiment des administrés d'ici et d'ailleurs, est que CLM est une machine technocratique obscure, la question qu'il faut alors se poser : combien de temps cela va durer ? Actuellement, ce sont les opérations en cours qui font l'objet d'une communication du Maire au Conseil Municipal (*Koenig, la ZAC la Maslière*) mais peu en ce qui concerne les projets ».

Patrick LECAPLAIN reconnaît que le fonctionnement de la Communauté Urbaine est complexe, les grands projets voirie de Caen la mer comme la bretelle du périphérique (*dite bretelle Hamelin*), le projet immobilier et l'aménagement de la presqu'île, la desserte portuaire, (*projets que les citoyens voient comme des projets caennais*) relèvent de décisions et du plan d'investissement communautaires.

Concernant Bretteville sur Odon, il informe que 60 000 € du droit de tirage vont être utilisés pour la réfection de certaines voiries et trottoirs, 50 000 € seront utilisés de nouveau en 2019 et idem en 2020 pour poursuivre ces réfections.

Jean LEMARIÉ reconnaît que ce constat est juste, sur le fond, Caen la mer est une « grosse machine », les conseillers municipaux et les citoyens ont du mal à s'y retrouver, le projet de la route de Bretagne en est un exemple, il y a un déficit démocratique et on peut craindre que cela s'amplifie. Les citoyens se sentent dépossédés.

Patrick LECAPLAIN rappelle que, en son temps, la collecte des ordures ménagères, le transport et l'assainissement ont été transférés au district puis à l'agglomération, avec les mêmes inquiétudes mais qui, maintenant, fonctionnent bien. Il est vrai que les conséquences du transfert de la voirie et des espaces verts ne sont pas bien comprises pour tous les citoyens.

Adopté à l'unanimité.

III – FINANCES – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC CAEN LA MER

Patrick LECAPLAIN indique qu'il est nécessaire de compléter la délibération du 26 mars dernier, consécutive à celle du 11 décembre 2017, approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes « bâtiments et équipements » proposé par Caen la mer, en intégrant le marché relatif à l'acquisition et la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (le marché signé en 2014 arrivant à son terme) et en autorisant le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

IV – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ Patrick LECAPLAIN informe :

- La rentrée scolaire s'est très bien passée, avec la visite de M. Le Préfet et du Directeur de l'académie qui ont trouvé le groupe scolaire « exemplaire », les structures sont maintenant bien équipées avec un nouveau parc informatique (*vidéoprojecteurs, ordinateurs*) et les classes refaites. Le groupe scolaire reçoit 296 enfants (*20 élèves de plus qu'en 2017*) :

- ✓ 173 en élémentaire pour 7 classes
- ✓ 123 en maternelle pour 5 classes

Le restaurant scolaire accueille entre 152 et 158 rationnaires en élémentaire et 100 à 109 en maternelle.

Un accueil de 3 enfants malentendants est mis en place, depuis la rentrée, en maternelle et leur intégration se passe très bien.

Jean LEMARIÉ attire l'attention sur le problème, très important, qu'est l'utilisation des barquettes en plastique au restaurant scolaire, reconnu comme sujet à problème sanitaire (*cf article dans la presse*) et demande ce qui va être fait pour supprimer ces contenants.

Maud VIDEAU et Patrick LECAPLAIN précisent que le sujet est déjà depuis plusieurs mois à l'étude par notre prestataire, il doit apporter prochainement des solutions, il faudra revoir le fonctionnement et le conditionnement, les enfants de l'élémentaire se servant tout seul à table.

- Indique, au nom de Sophie HOCHET, que la bourse aux livres (*le même jour que le forum*) a bien fonctionné, plus de vente de livres qu'en 2017.
- La Maslière :
 - ✓ L'immeuble de Caen la mer habitat va prochainement être livré, 15 logements dont 2 réservés à la commune.
 - ✓ IBS propose 32 logements (*27 collectifs et 5 individuels*), 6 appartements et 1 pavillon réservés à la commune, la commission d'attribution n'est pas encore fixée.
 - ✓ Les voiries sont en cours de rétrocession à Caen la mer.

- Koenig : de nombreuses ventes et/ou promesses de ventes ces derniers mois, il ne reste que quelques terrains.
- Crèche : présentation des plans du projet de la crèche qui ont été étudiés par le groupe de travail ainsi que par le personnel de la crèche actuelle, des études sont en cours dans plusieurs domaines :
 - ✓ sur les économies d'énergie : chauffage traditionnel, géothermie ou chaudière à granulés (*voir pour le stockage des granulés et la maintenance*), en sachant que la chaudière sera regroupée avec celle du centre socioculturel.
 - ✓ sur l'utilisation de l'eau de pluie : il est interdit d'utiliser les récupérateurs d'eau pour alimenter les chasses d'eau dans ce genre de structure (*crèche, maison de retraite*).
 - ✓ l'étude de sol relève que le projet se situe sur une nappe phréatique, il est donc impossible de prévoir le local technique en sous-sol.
 - ✓ la démolition d'une salle du centre est envisageable car il n'y a ni plomb ni amiante dans le centre socioculturel.

➤ **Jacky GUIOC, Conseiller Municipal délégué, Président de l'AJBO**, dresse un bilan sur :

- *les centres de loisirs de cet été* : bonne fréquentation début juillet (*105 enfants par semaine*), un peu plus faible fin juillet (*45 enfants*), début août (*30 enfants environ*), puis reprise fin août (entre 55 et 75 enfants).
Il indique à Laurent BALU que la fluctuation des effectifs ne pose pas de problème en matière d'emploi car le centre fonctionne par des inscriptions anticipée qui permettent de gérer les flux, avec une marge pour les inscriptions de dernière minute.
- *La garderie périscolaire* : actuellement 20 enfants le matin et 100 le soir (*sur la 1^{ère} heure*), la demande augmente cette année (*ces chiffres correspondent à ceux de la fin d'année 2017/2018*).
- *Centre de loisirs du mercredi* : 60 enfants le matin et 40 l'après-midi.

➤ **Olivier SAINT-MARTIN, Maire-Adjoint à la vie associative** :

- Informe sur le Forum, le 8 septembre dernier : beaucoup de nouveaux adhérents et de bons retours.
- rappelle que les Foulées de l'Odon (*ex-Boucles de l'Odon*) auront lieu le dimanche 23 septembre à 13 h 45 (*au lieu du matin*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.